



GUIDE DE ROUTE



CHRONO 47
NOUVELLE AQUITAINE
DIMANCHE 28 AVRIL 2024

COUPE DE FRANCE N1 FEMMES 2023

2ÈME MANCHE –CHRONO 47 (NOAQ)

COMPÉTITION

Officiels et engagements	3
Règlementation et lieux pratiques	4-5
Récompenses / Dotations	6
Liste des équipes Femmes engagées	7

INFOS PRATIQUES

Carte et profil du parcours	8-9
Itinéraire / Horaires	10
Sécurité	11-12
Site départ/Arrivée	13
Règlement	14-16
Contacts	17
Partenaires	18

ORGANISATEURS

MEMBRES

Le Comité d'Organisation de la 2^{ème} manche de Coupe de France Femmes est représenté par les membres suivants :

- ▶ **Président du Guidon Agenais**
Jean-Marie BERTON
- ▶ **Présidente du Comité d'Organisation**
GASTOU Catherine

OFFICIELS

CORPS ARBITRAL

Président du Jury	Jacky BOTTON
Commissaire Technique	Olivier ROUSSEAU
Commissaire 1	Sophie LAVAUD
Commissaire 2	Mauricette PASCAL
Juge à l'arrivée	Cyrielle SERVAT
Commissaire moto 1	Bastien LAMUDE
Commissaire moto 2	Daniel BELLANTONIO
Chronométrateur 1	Fabien GIANESINI
Chronométrateur 2	Anthony VIDAL

ENGAGEMENTS

PROCEDURE

Pour répondre aux besoins des organisateurs dans la publication des listes d'engagés et pour la promotion des structures « National Femmes », les équipes participantes à chaque manche de Coupe de France devront s'engager **OBLIGATOIREMENT** par internet (outil Cicle Web) **au plus tard à J-6** avant le début de l'épreuve.

Les modifications de la liste des engagés (titulaires et remplaçants) pourront intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve via Cicle Web.

La **clôture des engagements** est fixée au :

Jeudi 25 avril 2024 à 20h00

Aucun engagement ne sera accepté après cette date.

Les engagements de équipes étrangères et des individuelles d'équipes UCI seront traitées par l'organisateur.

LISTE DES CATÉGORIES

COUPE DE FRANCE FEMMES

Elite

Open



RÈGLEMENTATION

RÈGLEMENT DE LA COUPE DE FRANCE

Les épreuves se dérouleront selon les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Ils sont consultables sur le site Internet de la FFC (www.ffc.fr).

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

ORGANISATION

L'épreuve « Chrono 47 » est organisée par le Guidon Agenais, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute le dimanche 28 avril 2024 à Francescas (47).

RADIO-TOUR

Le service sera assuré par Trueba Sport sur la fréquence 150,875.

CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur le temps effectué par la 4^{ème} concurrente.

PRIX DE L'ÉPREUVE

Les prix suivants seront attribués :

PRIX DE COURSE : 1 287 €					
1 ^{ère}	269€	8 ^{ème}	62€	15 ^{ème}	40€
2 ^{ème}	165€	9 ^{ème}	62€		
3 ^{ème}	113€	10 ^{ème}	62€		
4 ^{ème}	103€	11 ^{ème}	40€		
5 ^{ème}	97€	12 ^{ème}	40€		
6 ^{ème}	82€	13 ^{ème}	40€		
7 ^{ème}	72€	14 ^{ème}	40€		

SÉCURITÉ / SECOURS

La sécurité de l'épreuve est assurée par les signaleurs de l'organisation, par des motos sécurité, les escortes gendarmerie ainsi que des gendarmes à postes fixes.

Le service médical sera assuré par les Ambulances AGENAISES et le docteur NIAMKE : 07.86.87.46.12

INFORMATIQUE

La prestation informatique (résultats, transpondeurs, temps intermédiaires) sera assurée par STS : info@stssport.fr

PROTOCOLE / CLASSEMENTS

A l'issue de l'épreuve, les compétitrices suivantes doivent se présenter au protocole :

- ▶ Les 3 premières équipes Femmes N1 de l'épreuve
- ▶ L'équipe N1 leader de la coupe de France après la 2^{ème} manche.
- ▶ La leader du classement général individuel de la coupe de France Femmes N1 après la 2^{ème} manche.

ANTIDOPAGE

Salle des Sports - Chemin du Complexe Sportif - 47 600 Francescas

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

PÉNALITÉS

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.

HÉBERGEMENTS

- ▶ Voir livret accueil préparé par l'Office de Tourisme de l'Albret
- ▶ Site officiel du Chrono 47 www.chrono47.fr
- ▶ Office de tourisme de l'Albret
- ▶ Gites de France

*** La présentation des équipes se fera dans l'ordre inverse du classement général de la CDF en commençant par les U19 puis les Femmes N1 et enfin, les Hommes N1. L'ordre définitif vous sera communiqué sur le Paddlet des Coupes de France ainsi que le jour de la permanence.**

LIEUX PRATIQUES

PERMANENCE

Date	27/04/24
Horaire	A partir de 14h
Lieu	Salle des fêtes - Chemin de l'Enclos

REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

Horaire	15 h 00
Lieu	Salle du Conseil Municipal - Mairie

PRÉSENTATION DES ÉQUIPES*

Horaire	A partir de 17h
Lieu	Place du Centre

PERMANENCE - Arbitres

Date	28/04/23
Horaire	A partir de 08 h
Lieu	Salle des Fêtes - Sous-Sol

DÉPART DE L'ÉPREUVE

Date	28/04/23
Horaire prévu	10h00
Lieu	Ligne de départ - Boulevard du Midi

LOCAL ANTI-DOPAGE

Lieu	Salle des Sports - Chemin du Complexe Sportif - 47 600 Francescas
------	---

RÉCOMPENSES

Les concurrentes suivantes doivent se présenter au protocole :

- Les 3 premières équipes Femmes N1
- L'équipe N1 leader de la Coupe de France après la 2^{ème} manche
- La leader de la Coupe de France Femmes N1 au classement général individuel à l'issue de la 2^{ème} manche.

Les concurrentes se présenteront dans un délai de dix minutes maximums après leur arrivée.

CLASSEMENT GÉNÉRAL DE LA COUPE DE FRANCE

Sur le podium protocolaire à l'issue de chaque épreuve, un dossard distinctif sous cadre sera remis à la leader du classement individuel de la Coupe de France si cette dernière est présente.

Des casquettes de leader seront remises à l'équipe leader du classement évolutif et final par équipes.

La FFC réalisera 3 trophées remis aux trois premières équipes, issus du classement général par équipes de chaque niveau. Ces trophées seront remis sur les dernières manches des Coupes de France de chaque niveau ou sur un autre moment festif réunissant les clubs concernés.



BREIZH
LADIES



CHAMBERY CYCLISME
COMPETITION FEMININ



LADYNAMIPS
CLARIS AUTOMOBILES - RVC
(NOUVELLE STRUCTURE)



LANESTER
WOMEN MORBIHAN



TEAM BUFFAZ GESTION DE
PATRIMOINE - LYON SPRINT EVOLUTION



TEAM ELLES - GROUPAMA
PAYS DE LA LOIRE



TEAM FEMININ
CENTRE VAL DE LOIRE



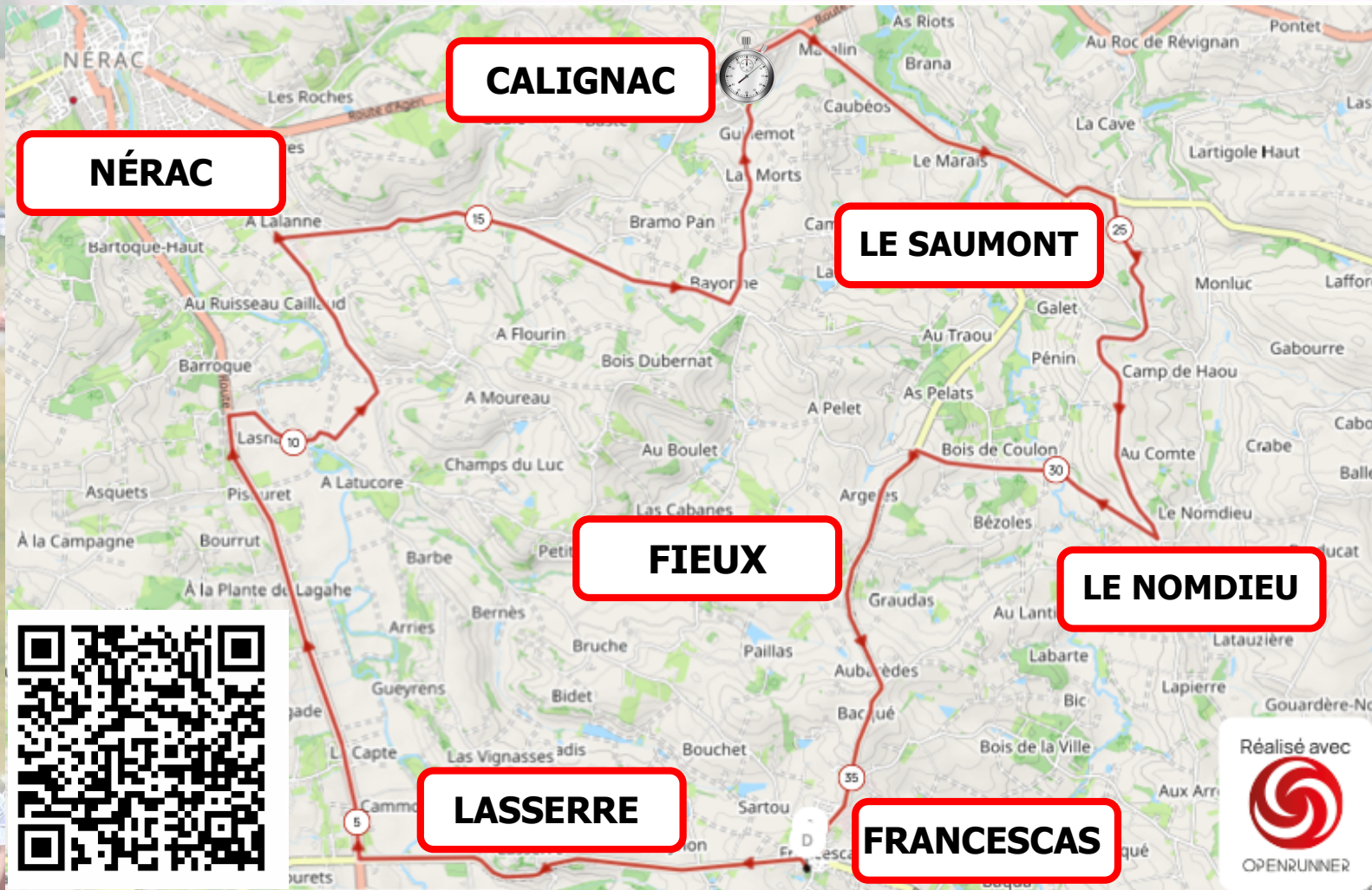
U.V.C.A
TROYES



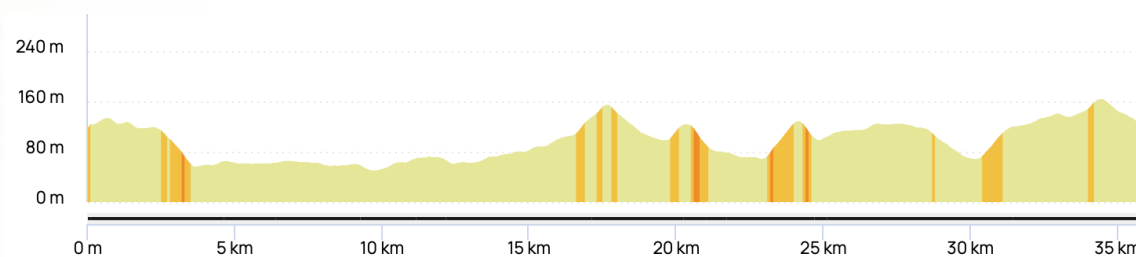
VELO CLUB
MORTEAU MONTBENOIT

Équipes invitées :

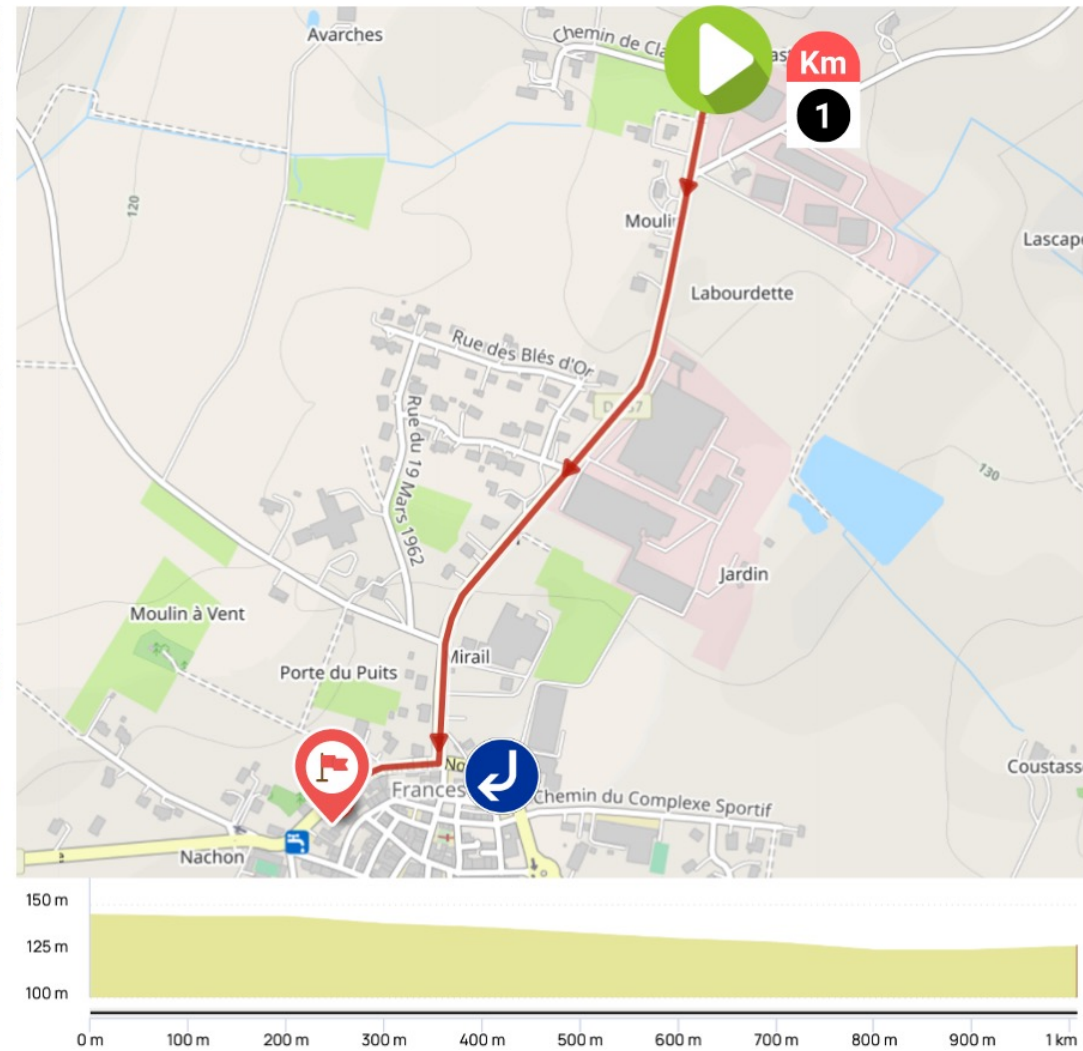
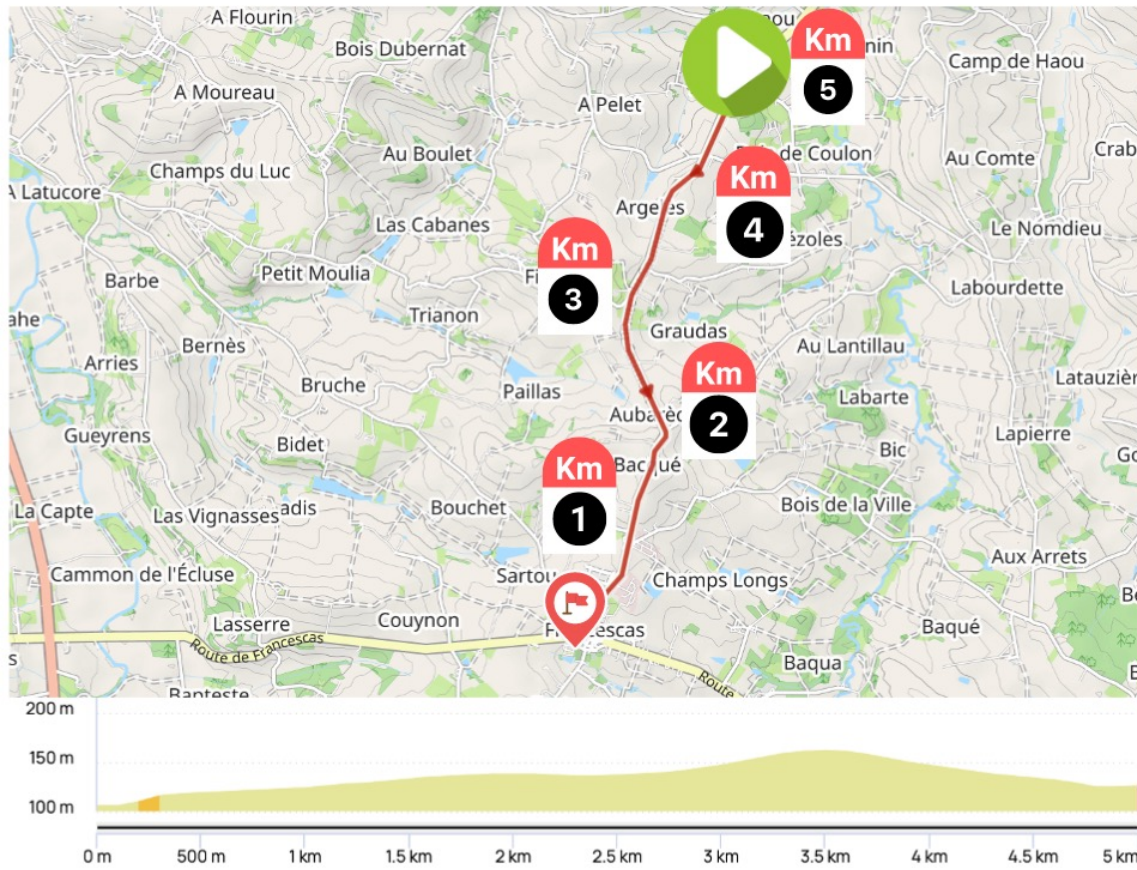
- Sélection Comité d'Occitanie
- Sélection de la Federación Vasca de Ciclismo



Tracé GPX – U19/Femmes



CARTE ET PROFIL DERNIERS KM



ITINÉRAIRE – Coupe de France U19 - Femmes N1

PREMIERE ÉQUIPE

DERNIERE ÉQUIPE

KM PARCOURUS	KM A PARCOURIR	COMMUNES	ITINÉRAIRE	38	42	46	38	42	46
0	35,9	FRANCESCAS	Départ CLM/eq – Boulevard du Midi	09:00	09:00	09:00	10:32	10:32	10:32
0,100	35,8	FRANCESCAS	Intersection Blvd du Midi / D 112 /// Courbe à gauche	09:00	09:00	09:00	10:32	10:32	10:32
4,200	31,7	LASSERRE	D 112 /// Pont sur Baïse /Tout droit	09:06	09:06	09:05	10:38	10:38	10:37
4,600	31,3	MONCRABEAU	Intersection D 112 / D 930 /// Virage à droite (90°)	09:07	09:06	09:06	10:39	10:38	10:38
9,200	26,7	NÉRAC	Intersection D 930 / C2 Route de Récaillau /// Virage à droite (90°) / Route étroite	09:14	09:13	09:12	10:46	10:45	10:44
9,500	26,4	NÉRAC	C2 Route de Récaillau /// Courbe à droite	09:14	09:14	09:12	10:46	10:46	10:44
10,000	25,9	NÉRAC	C2 Route de Récaillau /// Courbe gauche / Passage sur pont étroit	09:15	09:14	09:13	10:47	10:46	10:45
10,100	25,8	NÉRAC	C2 Route de Récaillau /// Courbe droite - gauche / Route étroite	09:16	09:14	09:13	10:48	10:46	10:45
10,300	25,6	NÉRAC	C2 Route de Récaillau /// Courbe droite	09:16	09:15	09:13	10:48	10:47	10:45
10,400	25,5	NÉRAC	C2 Route de Récaillau /// Courbe gauche	09:16	09:15	09:13	10:48	10:47	10:45
11,000	24,9	NÉRAC	Intersection Route de Récaillau / D 232 /// Virage à gauche (90°)	09:17	09:16	09:14	10:49	10:48	10:46
12,900	23	NÉRAC	Intersection D 232 / D 131 /// Virage en épingle droite	09:20	09:18	09:17	10:52	10:50	10:49
17,600	18,3	CALIGNAC	Intersection D 131 / D 287 /// Virage à gauche (90°)	09:28	09:25	09:23	11:00	10:57	10:55
20,100	15,8	CALIGNAC	Intersection D 287 / D 656 /// Virage à droite (90°) / Temps Intermédiaire	09:32	09:29	09:26	11:04	11:01	10:58
20,900	15	CALIGNAC	Intersection D 656 / D 15 /// Virage à droite (90°)	09:33	09:30	09:27	11:05	11:02	10:59
24,1000	11,8	SAUMONT	D 15 /// Courbe à gauche	09:38	09:34	09:31	11:10	11:06	11:03
24,600	11,3	SAUMONT	Intersection D 15 / D 294 /// Virage à droite	09:39	09:35	09:32	11:11	11:07	11:04
25,200	10,7	SAUMONT	D 294 /// Courbe droite-gauche	09:40	09:36	09:33	11:12	11:08	11:05
26,400	9,5	SAUMONT	D 294 /// Courbe droite-gauche prononcée	09:42	09:38	09:34	11:14	11:10	11:06
28,600	7,3	NOMDIEU	Intersection 294 / D 131 /// Virage en épingle droite	09:45	09:41	09:37	11:17	11:13	11:09
31,300	4,6	FIEUX	Intersection D 131 / D 137 /// Virage gauche	09:50	09:45	09:41	11:22	11:17	11:13
35,800	0,1	FRANCESCAS	Intersection D 137 / Blvd du Nord /// Virage droite	09:57	09:51	09:47	11:29	11:23	11:19
35,900	0	FRANCESCAS	Arrivée CLM/eq – Boulevard du Nord	09:57	09:51	09:47	11:29	11:23	11:19

* Horaires calculés sur la base de 23 équipes avec un départ toutes les 4 minutes



4,600 km

9,200 km

10,000 km

10,400 km

12,900 km

17,600 km

20,100 km

Route	Direction	Instructions	
		Francescas	DÉPART Prendre à gauche sur D112 en direction de Nérac
D112		Lasserre	Prendre à droite sur D930
D930		Nérac	Prendre à droite sur route de Récaillau
		Nérac	Franchissement Pont de Recaillau
Route de Récaillau		Nérac	Prendre à gauche et continuer D232
		Nérac	Prendre à droite - droite et continuer D131
D131		Calignac	Prendre à gauche et continuer D287
D287		Calignac	Prendre à droite et continuer D656



- 20,300 km
- 20,900 km
- 24,100 km
- 24,600 km
- 28,600 km
- 31,300 km
- 35,800 km

Route	Direction	Instructions	
		Calignac	Serrer à droite avant le carrefour Prendre à droite sur D15
		Calignac	Prendre à droite et continuer D15
D15		Le Saumont	LE SAUMONT Continuer sur D15
D15		Le Saumont	Prendre à droite et continuer D294
D294		Le Nomdieu	Prendre à droite VIRAGE SERRÉ et continuer D131
D131		Fieux	Prendre à gauche et continuer D137
		Francescas	Prendre à droite sur D112 ARRIVÉE à 180 m

ARRIVÉE



Article 1 : Organisation

Le CHRONO 47 (4^{ème} manche de la **COUPE DE France HOMMES N1**, 2^{ème} manche de la **COUPE DE France DAMES N1**, 2^{ème} manche de la **COUPE DE France U19**) est organisé par Guidon Agenais - 1050, Avenue du Docteur Jean Bru - 47000 AGEN sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). L'épreuve se dispute le dimanche 28 avril 2024 et fait partie du challenge Raymond Poulidor pour les clubs Hommes N1.

U19	Femmes N1	Hommes N1
Départ : 09 h 00	Départ : 10 h 00	Départ : 13 h 45
Parcours : 35,900 km	Parcours : 35,900 km	Parcours : 48,500 km

Le départ sera donné à **FRANCESCAS (47)**, Boulevard du Midi.

Article 2 : Type d'épreuve

U19	Femmes N1	Hommes N1
Seuls peuvent participer au classement général de la Coupe de France U19, les cyclistes français ou étrangers* titulaires d'une licence ELITE et OPEN en U19, délivrée par la Fédération Française de Cyclisme et âgés de 17 et 18 ans dans l'année.	L'épreuve est une épreuve de catégorie Elite FFC 3.66, désignée manche de la Coupe de France Femmes N1.	L'épreuve est une épreuve de catégorie Elite FFC 3.54, désignée manche de la Coupe de France des Clubs de Nationale 1.
* Conformément à l'article 1.1.030 de la réglementation fédérale, un coureur étranger titulaire d'une licence française, résidant en France et mineur à la date de l'épreuve, pourra intégrer la sélection départementale ou régionale dans le cadre de la Coupe de France U19.	Les licences Access ne sont pas autorisées dans les Coupes de France.	La Coupe de France des Clubs est réservée aux équipes labellisées en Nationale ainsi qu'aux structures citées ci-dessous.
Nombre de coureurs : 5 à 6 coureurs par équipe avec le temps pris sur le 4 ^{ème} coureur de l'équipe.	L'épreuve se disputera par équipe de 4 à 6 coureuses. Le temps sur la ligne d'arrivée sera pris sur la 4 ^{ème} coureuse.	L'épreuve se disputera par équipe de 4 à 6 coureurs. Le temps sur la ligne d'arrivée sera pris sur le 4 ^{ème} coureur.
Equipes participantes : - Comités régionaux FFC ; - Comité départemental du lieu de l'organisation de l'épreuve ; - Intégration des sélections départementales (Nombre de 4 sélections départementales maximum au choix de l'organisateur) ; - Quatre équipes étrangères maximum et dans la limite de six équipes étrangères dans les zones avec accord frontaliers, de club ou sélection régionale, à l'exclusion des équipes nationales.	Equipes participantes : - Équipes labellisées « National 1 Femmes » ; - Sélections régionales, (Hors Effectif N1) ; - Sélections départementales, (Hors Effectif N1) ; - Individuelles d'équipes UCI ; - Équipes étrangères sur invitation - Individuelles de clubs (listées haut-niveau et Espoirs), n'appartenant pas aux structures labellisées N1 et N2.	Un coureur appartenant le 1 ^{er} mars inclus à une équipe continentale ou continentale pro étrangère au titre d'un club de Nationale ne pourra pas participer aux épreuves de Coupe de France. Cas particuliers : Les coureurs licenciés dans une structure N avant le 1 ^{er} mars inclus, appartenant à un groupe sportif professionnel en début d'année et qui redescend au niveau amateur en cours d'année, ne pourra pas participer aux épreuves de Coupe de France.
NB : La participation à moins de 4 coureurs est autorisée pour les coureurs issus des CR ultra-marins et de Corse. Pour les CR de métropole, la participation à 3 coureurs et moins	La constitution d'équipes Mixtes n'est pas autorisée sur les épreuves de Coupes de France, sauf pour les Contre la montre par équipes. Pour les équipes ne respectant pas le minimum de 4 coureuses au départ de l'épreuve, le temps sera pris sur la dernière coureuse de l'équipe terminant l'épreuve. Les équipes seront classées dans l'ordre suivant : les équipes terminant à 3 coureuses, puis les équipes terminant à 2 coureuses et les équipes terminant à 1 coureuse.	WILDS CARDS - Chaque organisateur a la possibilité de retenir des structures appelées « Wilds cards » et ce choix appartient à chaque organisateur dans le respect des conditions réglementaires définies ci-dessous et dans la limite de 30 équipes maximum participantes. - Equipes de clubs ; - Structure N d'un niveau inférieur à l'épreuve ; - Sélection départementale ou régionale (ne faisant pas appel à des coureurs appartenant à des

n'est pas possible. Ces dispositions ont été validées par le Conseil fédéral du 22 janvier 2021.

3 maximum choisies par l'organisateur et validées par la DTN (clubs, comités départementaux, équipes mixtes, etc...);
- 4 équipes étrangères maximum et dans la limite de 6 équipes étrangères dans les zones avec accords frontaliers, de club ou sélection régionale, à l'exclusion des équipes nationales.

structures de niveau supérieur et à des structures déjà participantes);
- Clubs étrangers, dans la limite de 4 structures maximum et / ou dans le respect des accords frontaliers. Ces clubs étrangers ne pourront pas être des équipes continentales étrangères déclarées à l'UCI.

Les N1 Femmes auront l'obligation de participer à l'ensemble des 5 manches de la Coupe de France National Femmes

Dispositions particulières : compte-tenu que le CLM par équipes n'est pas une épreuve à confrontation directe et dans une perspective de formation des coureurs à cette spécialité, la constitution d'une équipe mixte avec des coureurs / coureuses appartenant à des clubs déjà représentés est possible.

Article 3 : Répartition des points pour la CDF

Juniors	Femmes N1	Hommes N1
Le CHRONO 47 comptant pour la COUPE DE France U19, les équipes devront se conformer au règlement de celle-ci.	Le CHRONO 47 comptant pour la COUPE DE France FEMMES N1, les équipes devront se conformer au règlement de celle-ci. Aucun point ne pourra être marqué à titre individuel.	Le CHRONO 47 comptant pour la COUPE DE France des clubs de Nationale 1, les équipes devront se conformer au règlement de celle-ci. Aucun point ne pourra être marqué à titre individuel.
La répartition des points par équipes est la suivante : 40 à la 1 ^{ère} équipe, 30 à la 2 ^{ème} équipe, 25 à la 3 ^{ème} équipe, 22 à la 4 ^{ème} équipe, 20 à la 5 ^{ème} équipe, 18 à la 6 ^{ème} équipe, 16 à la 7 ^{ème} équipe, 15 à la 8 ^{ème} équipe, 14 à la 9 ^{ème} équipe, 13 à la 10 ^{ème} équipe, 12 à la 11 ^{ème} équipe, 11 à la 12 ^{ème} équipe, 10 à la 13 ^{ème} équipe...	La répartition des points par équipes est la suivante : 60 à la 1 ^{ère} équipe, 45 à la 2 ^{ème} équipe, 40 à la 3 ^{ème} équipe, 35 à la 4 ^{ème} équipe, 32 à la 5 ^{ème} équipe, 30 à la 6 ^{ème} équipe, 28 à la 7 ^{ème} équipe, 26 à la 8 ^{ème} équipe, 24 à la 9 ^{ème} équipe, 22 à la 10 ^{ème} équipe, 20 à la 11 ^{ème} équipe, 18 à la 12 ^{ème} équipe, 16 à la 13 ^{ème} équipe...	La répartition des points par équipes est la suivante : 60 à la 1 ^{ère} équipe, 40 à la 2 ^{ème} équipe, 35 à la 3 ^{ème} équipe, 32 à la 4 ^{ème} équipe, 30 à la 5 ^{ème} équipe, 28 à la 6 ^{ème} équipe, 26 à la 7 ^{ème} équipe, 24 à la 8 ^{ème} équipe, 22 à la 9 ^{ème} équipe, 21 à la 10 ^{ème} équipe, 20 à la 11 ^{ème} équipe, 19 à la 12 ^{ème} équipe, 18 à la 13 ^{ème} équipe, 17 à la 14 ^{ème} équipe, 16 à la 15 ^{ème} équipe, 15 à la 16 ^{ème} équipe, 14 à la 17 ^{ème} équipe, 13 à la 18 ^{ème} équipe, 12 à la 19 ^{ème} équipe, 11 à la 20 ^{ème} équipe, 10 à la 21 ^{ème} équipe, 9 à la 22 ^{ème} équipe...
Aussi, un classement général individuel sera réalisé sur la manche. Cela concerne tous les coureurs ayant pris le départ de l'épreuve.		

Article 4 : Engagements

U19	Femmes N1	Hommes N1
Pour répondre aux besoins des organisateurs dans la publication des listes d'engagés et pour la promotion des comités régionaux et des clubs « National », les structures et clubs participants à chaque manche de Coupe de France devront s'engager obligatoirement par internet (outil Cicle Web) au plus tard à J-6 avant le début de l'épreuve. Cela concerne la liste des 6 titulaires et des 3 remplaçants maximum.		
Les modifications de la liste des engagés (titulaires et remplaçants) pourront intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve avec l'outil cicle web.		
Par principe, tout coureur non inscrit sur la liste des titulaires et / ou des remplaçants, ne pourra prendre part à l'épreuve. Tous les cas particuliers (et notamment les chutes / blessures entre la date de réalisation des engagements et le déroulement de l'épreuve), se situant en dehors de la liste des engagés des et des remplaçants, seront traités par le président de jury de l'épreuve en accord avec la FFC.		
Engagement : 10€ par coureur(e)		

Article 5 : Permanences, réunions et présentation

U19	Femmes N1	Hommes N1
La permanence se tiendra la veille, le samedi 27 avril 2024 à partir de 14 h - Salle des Fêtes, Chemin de l'Enclos, Francescas 47 600.		
La réunion des Directeurs Sportifs sera organisée le même jour à 15 h à la Salle du Conseil Municipal, Mairie, 2 rue Porte du Puits.		La réunion des Directeurs Sportifs sera organisée le même jour à 16 h à la Salle du Conseil Municipal, Mairie, 2 rue Porte du Puits.
A partir de 17 heures, les équipes devront participer à la présentation des équipes sur la Place du Centre. L'ordre de passage se fera selon l'ordre inverse du classement par équipes de la Coupe de France au 27 avril 2024 en commençant par les U19. Les formations devront se présenter au complet et en tenue de l'équipe . Les cadeaux prévus par le comité d'organisation avec le concours des partenaires seront uniquement remis aux équipes présentes au complet lors de cette réception.		
Pré-contrôle du matériel : un arbitre se tiendra le 27 avril 2024 à partir de 16h à la disposition des équipes place du Centre pour un pré-contrôle. Ce pré-contrôle ne dispense en rien du contrôle le jour de l'épreuve.		
La permanence le dimanche 28 avril 2024 se tiendra à Francescas dans la salle du 3^{ème} âge, salle des fêtes, sous-sol, jusqu'à 17h30.		

Article 6 : Itinéraires-Horaires

Le programme vous informe sur le déroulement de l'épreuve, avec l'itinéraire, les principales localités traversées, les horaires de passage. Les kilomètres sont donnés à titre indicatif et ne correspondent pas forcément à chaque compteur de véhicule. En raison de la privatisation des routes, **la mise en place des déviations se fera 30 minutes avant le départ de la 1^{ère} équipe U19 le matin soit à 08 h 30 et 30 minutes avant le départ de la première équipe Homme N1 l'après-midi soit à 13 h 15.** Par conséquent, les équipes qui voudront rejoindre le départ sont invitées à prendre leurs dispositions sinon elles seront obligées d'emprunter les déviations mises en place selon l'arrêté préfectoral. Il en sera de même pour les équipes qui souhaitent partir avant l'arrivée de la dernière équipe.

Article 7 : Parkings

U19	Femmes N1	Hommes N1
Les équipes devront se garer sur les parkings prévus à cet effet et déterminés lors de la réunion des Directeurs Sportifs , sur les zones qui leur ont été affectées. Des containers seront mis à leur disposition afin de laisser le site propre. La zone de départ se situe au Boulevard du Midi, les équipes devront respecter le cheminement pour s'y rendre, selon leur ordre de départ.		

Article 8 : Ordre de départ

U19	Femmes N1	Hommes N1
L'ordre de départ des équipes se fera dans les conditions ci-après		
<ol style="list-style-type: none"> Les équipes invitées à la Coupe de France partiront en premier selon un tirage au sort effectué par le jury des arbitres ; Les équipes non classées à la Coupe de France partiront en second selon un tirage au sort effectué par le jury des arbitres ; Les équipes classées à la Coupe de France partiront dans l'ordre inverse du classement général évolutif à l'issue de la manche précédente. 		
Le départ des équipes sera donné toutes les 4 minutes . Le temps d'arrivée de l'équipe sera pris sur le/la 4ème coureur(e) et un classement par équipes de l'épreuve sera établi.		
Dans le cas où une équipe participante venait à terminer l'épreuve à moins de 4 coureurs, aucun point ne serait distribué.		
Tout cas particulier survenant au cours de l'épreuve sera traité par le jury des arbitres en concertation avec l'organisateur.		
L'emploi du matériel spécifique au contre la montre est autorisé.		

Article 9 : Ravitaillement

Aucun ravitaillement ne sera autorisé. En cas de températures extrêmes, le Jury des Commissaires pourra déterminer d'une

zone de ravitaillement à pied qui sera annoncée lors de la réunion des Directeurs Sportifs.

Article 10 : Dépannage

Le dépannage sera assuré par le véhicule technique des équipes.

Article 11 : Fléchage

L'itinéraire sera matérialisé par les panneaux de circulation temporaire du service des routes du Conseil Départemental du Lot-et-Garonne (panneaux flèches noires sur fond jaune). Le fléchage sera uniquement aérien. Les distances kilométriques (panneaux Crédit Mutuel) seront indiquées par des panneaux situés sur la droite de la chaussée indiquant les 50km-40km-30km-20km-10km-5km-4km-3km-2km-1km-500m restants.

Article 12 : Temps intermédiaire

U19	Femmes N1	Hommes N1
La prise du temps intermédiaire se fera au Km 20,100 à la sortie de Calignac.		La prise du temps intermédiaire se fera au Km 17,300 à la sortie du Fréchou et au Km 32,700 à la sortie de Calignac

Ces informations seront annoncées en direct sur radio-tour et seront à retrouver sur le site du Chrono 47 et le site du prestataire de chronométrage.

Article 13 :

Le collège des arbitres se réserve le droit de statuer sur des points non prévus au règlement.

Article 14 : Sécurité

La sécurité sera assurée par les forces de Gendarmerie (EDSR et brigades) avec le concours de motos civiles et des signaleurs de l'organisation.

Article 15 : Service médical

Le service médical sera assuré par le Dr NIAMKE. Deux ambulances de la société Ambulances Agenaises seront positionnées par ce-dernier. Elles seront en mesure d'intervenir sur le parcours.

Article 16 : Radio Tour

Les informations (dont les temps réalisés) seront émises par Radio Tour sur la fréquence 150,875 MHz.

Article 17 : Départ

Le départ est donné de 4 minutes en 4 minutes. L'emploi du matériel spécifique au CLM est autorisé. Chaque équipe devra se présenter un quart d'heure avant son départ dans la zone d'attente prévue derrière la rampe de lancement pour le contrôle de matériel.

Article 18 : Dérivation

A l'arrivée, les véhicules suiveurs seront déviés à gauche, 100 m avant la ligne d'arrivée.

Article 19 : Contrôle anti-dopage

Le contrôle médical sera situé à la Salle des Sports, Chemin du Complexe Sportif. L'accès se fera par un cheminement spécifique mis en place depuis la ligne d'arrivée.

Article 20 : Cérémonie protocolaire

Pour la cérémonie protocolaire, les équipes suivantes devront se présenter en zone mixte immédiatement après l'arrivée :

U19	Femmes N1	Hommes N1
<ul style="list-style-type: none"> Les 3 premières équipes du classement de l'épreuve ; L'équipe leader de la Coupe de France U19 à l'issue de la 2^{ème} manche ; Le leader du classement général individuel à l'issue de la 2^{ème} manche. 	<ul style="list-style-type: none"> Les 3 premières équipes N1 Femmes de l'épreuve ; L'équipe leader de la Coupe de France N1 Femmes à l'issue de la 2^{ème} manche ; Le leader du classement général individuel de la Coupe de France à l'issue de la 2^{ème} manche. 	<ul style="list-style-type: none"> Les 3 premières équipes N1 Hommes de l'épreuve ; L'équipe leader de la Coupe de France N1 Hommes à l'issue de la 4^{ème} manche ; Le leader du classement général individuel de la Coupe de France à l'issue de la 4^{ème} manche.



Sur le podium protocolaire à l'issue de chaque épreuve, un dossard distinctif sous cadre sera remis au leader du classement individuel de la Coupe de France si ce dernier est présent.

Des casquettes de leader seront remises à l'équipe leader du classement évolutif par équipes.

Article 21 : Prix équipes

Juniors	Femmes N1	Hommes N1
<p>L'ensemble des prix est de 545 € sur 10 équipes</p> <p>Arrivée : 131 € à la 1^{ère} place, 98 € à la 2^{ème}, 66 € à la 3^{ème}, 53 € à la 4^{ème}, 46 € à la 5^{ème}, 39 € à la 6^{ème}, 33 € à la 7^{ème}, 29 € à la 8^{ème}, 26 € à la 9^{ème}, 24€ à la 10^{ème}</p> <p>Les prix d'arrivée seront réglés par l'intermédiaire de la FFC.</p>	<p>L'ensemble des prix est de 1 287 € sur 15 équipes</p> <p>Arrivée : 269 € à la 1^{ère} place, 165 € à la 2^{ème}, 113 € à la 3^{ème}, 103 € à la 4^{ème}, 97 € à la 5^{ème}, 82 € à la 6^{ème}, 72 € à la 7^{ème}, 62 € à la 8^{ème}, 62 € à la 9^{ème}, 62 € à la 10^{ème}, 40 € à la 11^{ème}, 40 € à la 12^{ème}, 40 € à la 13^{ème}, 40 € à la 14^{ème} et 40 € à la 15^{ème}.</p> <p>Les prix d'arrivée seront réglés par l'intermédiaire de la FFC.</p>	

Article 22 : Environnement

Les concurrents et leur encadrement doivent adopter en toutes circonstances un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement dans le respect des règlements FFC et des dispositions légales en vigueur.

Article 23 : Droit à l'image

Afin de permettre la diffusion et la promotion du Contre-la-Montre par équipes et en particulier du Chrono 47, chaque équipe et en conséquence chacun des concurrents qui la compose, reconnaît que sa participation à l'épreuve autorise la FFC et l'organisateur du Chrono 47 à reproduire ou à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses images sur tout support existant ou à venir.

CONTACTS

ORGANISATION

LE GUIDON AGENAIS

Responsable du Comité d'Organisation

GASTOU Catherine

Tél : 06.07.96.64.60

Mail : catherine.gastou@free.fr

Directeur de course

MAURI Grégory

Tél : 06.43.58.84.11

Mail : greg.mauri001@gmail.com



Liste des hôpitaux

Hôpital Saint Esprit - Route de Villeneuve - AGEN

05.53.69.70.71

Clinique Esquirol - Saint Hilaire - 1 Rue du Dr et Mme Delmas - AGEN

05.53.47.47.47

Centre Hospitalier - 80 Allée d'Albret - NERAC

05.53.97.61.00

Crédit Mutuel



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

Albret Communauté

LOT-ET-GARONNE

Le Département Cœur du Sud-Ouest





COORDINATEUR ROUTE

Alexandre FOUREZ

a.fourez@ffc.fr

+33 (0)1.81.88.09.35 / +33

(0)6.99.15.94.21

Vélodrome National de Saint-Quentin-
en-Yvelines 1, rue Laurent Fignon
78180 Montigny le Bretonneux

<http://www.ffc.fr>